



ACTES MEDICAUX - PHARMACIE - SOINS EXTERNES ⁽¹⁾	
Consultations et visites généralistes, spécialistes	100 % B.R.
Petits actes chirurgicaux	100 % B.R.
Examens de laboratoire, radiologiques, soins infirmiers, masseurs, kinésithérapeutes, transport en ambulance	100 % B.R.
Pharmacie	100 % B.R.
HOSPITALISATION ⁽¹⁾ **	
Séjours	100 % B.R.
Honoraires (y compris établissements de convalescence)	100 % B.R.
Forfait journalier	OUI
Chambre particulière hospitalisation, maternité***	OUI
Frais d'accompagnement (enfant moins de 12 ans)	NON
DENTAIRE	
Soins dentaires	100 % B.R.
Prothèses dentaires acceptées par la Sécurité Sociale	100 % B.R.
Prothèses dentaires refusées par la S.S. (sauf provisoire et hors nomenclature)	NON
Orthodontie acceptée par la S.S.	NON
Implants dentaires	NON
Parodontie	NON
OPTIQUE	
Montures et verres acceptés	100 % B.R.
Optique acceptée par la S.S.	NON
Lentilles refusées par la S.S.	NON
Chirurgie corrective / forfait par œil	NON
OPALANCE : offre des Opticiens mutualistes	NON
APPAREILLAGES	
Audioprothèse	NON
Forfait : Par appareil : Piles	
Orthopédie - appareillage - autres prothèses	
PRESTATIONS SOCIALES / PREVENTION	
Vaccins non pris en charge par la S.S.	NON
Fécondation in vitro	
Allocation naissance et adoption (par enfant)	
Sevrage anti-tabagique	
Remboursement contraceptifs	
Ostéodensitométrie Médecine alternative****	
CURES THERMALES	
Soins, hébergement, transport	NON
Forfait	
FRAIS FUNERAIRES	
Indemnité décès pour frais funéraires/par bénéficiaire *****	1 200 €
ASSISTANCE	
Prestations garanties par MUTISSIMO (cf. livret assistance)	OUI

(1) Prise en charge de la Participation Assuré Transitoire (18 €) sur les actes médicaux supérieurs à 120 €.

LIMITATIONS

- * Les remboursements exprimés en € s'entendent par an et par bénéficiaire, et sur présentation de la facture acquittée (dans la limite des frais engagés).
- ** Hospitalisation 180 jours/an, Psychiatrie 40 jours/an.
- *** Frais réels dans la limite du tarif de convention régional pour toute hospitalisation en établissements privés.
- **** Se conférer au règlement mutualiste pour le détail des disciplines prises en charge.
- ***** Prestation garantie par la Mutuelle Générale de Paris (N° R.N.M. 302 976 592), 14 rue Coquillière – 75001 PARIS, dans le cadre d'un contrat collectif obsèques à affiliation obligatoire.

Les prestations définies en % de la base de remboursement de l'assurance maladie obligatoire (B.R.) sont versées remboursements de la sécurité sociale inclus, et dans le cadre du parcours de soins tel que défini par cette dernière.